

LEXIQUE & ABRÉVIATIONS

ADSORPTION : phénomène par lequel la surface d'un corps fixe et concentre les molécules libres ou dissoutes d'un liquide ou d'un gaz avec lesquels elle est en contact.

ADVENTICE : plante non semée ni plantée, qui pousse dans un endroit où on ne souhaite pas la voir se développer et qui peut rentrer en compétition avec les plantes cultivées, vis-à-vis de l'eau, de la lumière et des éléments minéraux contenus dans le sol.

AFOCEL : association forêt cellulose. Le 1^{er} juin 2007, cette association a fusionné avec le centre technique du bois et de l'ameublement pour devenir l'institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA).

ANDAIN : amas en alignement de rémanents* d'exploitation, de défrichage et de débroussaillage.

BASSIN VERSANT : portion de territoire délimitée par des lignes de crête, qui draine l'ensemble de ses eaux vers un exutoire commun : cours d'eau, lac ou mer. On parle aussi de bassin hydrographique.

BIODIVERSITÉ : diversité des gènes, des espèces et des écosystèmes*. La diversité est essentielle au maintien des processus et des relations entre les plantes, les animaux et l'environnement, de même qu'au maintien du bon fonctionnement des écosystèmes*.

CCGHD : communauté de communes des gorges de la haute Dordogne

CCV : communauté de communes de Ventadour

CFBL : coopérative forestière Bourgogne Limousin

CHIGNON : racines ayant au cours de leur croissance tournée au fond du pot contenant le plant et formant au final un chignon*. Elle doivent être coupées avant plantation, sinon il y a un grand risque d'auto-étranglement ultérieur.

CROSSE : racine recourbée vers l'intérieur.

CRPF : centre régional de la propriété forestière

DDT : direction départementale des territoires

DÉBARDAGE : déplacement des bois abattus vers un emplacement de stockage ou de chargement par camions.

DÉPRESSAGE : éclaircie de jeunes semis, plants et/ou rejets en densité trop forte sans récupération d'aucun produit commercialisable.

DÉVERS : inclinaison (pente) transversale d'une voie.

ÉCOSYSTÈME : unité écologique de base formée par le milieu non-vivant et les organismes qui y habitent et interagissent.

ÉLAGAGE : coupe au niveau du tronc des branches vivantes ou mortes non désirables.

ÉVAPO-TRANSPIRATION : quantité d'eau transférée vers l'atmosphère par l'évaporation au niveau du sol et la transpiration des plantes.

FREDON : fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles

HYDROMORPHOLOGIE : définit les caractéristiques morphologiques d'un cours d'eau et ses flux liquides et solides. Il est à noter que la morphologie d'un cours d'eau (*la largeur du lit, sa profondeur, sa pente, la nature des berges, leur pente, la forme des méandres...*) est liée à l'hydrologie : la rivière se façonne et creuse son lit par le transport de l'eau et des sédiments qu'elle reçoit de l'amont.

L'hydromorphologie résulte de la conjugaison de caractéristiques climatiques, géologiques, du relief et de l'occupation des sols. Elle joue un rôle essentiel par rapport à la qualité biologique d'un cours d'eau. Des altérations hydromorphologiques (*chenalisation, suppression de la ripisylve*, drainage, curage, obstacle à l'écoulement...*) modifient le fonctionnement naturel du cours d'eau.

HYLOBE : insecte appartenant à l'ordre des coléoptères, ressemblant à un charençon. L'adulte s'attaque aux reboisements de résineux en consommant l'écorce des jeunes tiges.

LIT MINEUR : chenal d'écoulement d'un cours d'eau limité par les berges. On parle aussi de lit apparent.

LIT MAJEUR : espace occupé par un cours d'eau pendant les crues débordantes. On parle aussi de champ d'inondation.

NÉMATICIDE : substance ayant la propriété de tuer les nématodes (vers ronds).

ONEMA : office national de l'eau et des milieux aquatiques

ONF : office national des forêts

PEHD : polyéthylène haute densité

PNR : parc naturel régional

POTET TRAVAILLÉ : travail du sol avant plantation d'un plant consistant :

- à enlever mécaniquement en surface les plantes adventices*

- et à décompacter le sol sur une étendue et une profondeur plus ou moins importante avant de mettre en place le plant afin de permettre à son système racinaire de se développer sans gêne.

RECÉPAGE : coupe d'un arbre ou arbuste près du sol visant à favoriser sa régénération grâce à la repousse de jeunes brins sur la souche.

RÉMANENTS : résidus laissés sur place (branches, tige, houppiers) après l'exécution d'une coupe d'arbres ou d'une intervention sylvicole (*dépressage**...).

RIPICOLE : qualifie un organisme qui vit ou pousse sur les rives d'un cours d'eau, d'un lac, d'un étang.

RIPISYLVE : formation végétale qui borde les cours d'eau. Ce terme vient du latin «ripa», la rive et «sylva», la forêt. On parle aussi de végétation rivulaire, ou de boisements de berge. Elle est caractérisée par plusieurs strates de végétation (*plantes herbacées, arbustes, arbres*) et une mosaïque d'espèces et d'habitats interconnectés.

SAIGNÉE : petit canal ménagé (*pratiqué*) dans l'accotement d'une route, pour évacuer les eaux collectées sur la rive de la chaussée.

SOUS-SOLAGE : technique agricole permettant de redonner de la perméabilité au sol en améliorant le drainage naturel et la circulation capillaire horizontale de l'eau sur les sols ayant été labourés. Il permet de lutter contre les semelles de labour (lissage et compactage du fond du labour, exacerbé par un travail en condition trop humide ou par une charrue usée).

STATION FORESTIÈRE : zone d'étendue variable, homogène dans ses conditions écologiques : climat, relief, géologie, sol et végétation naturelle. Dès qu'un de ces critères varie, on observe une nouvelle station forestière.

TALWEG OU THALWEG : ligne joignant les points les plus bas d'une vallée et suivant laquelle s'écoule l'eau.

ZPS : zones de protection spéciale, créées en application de la directive européenne 79/409/CEE, du 02 avril 1979, relative à la conservation des oiseaux sauvages, plus connue sous le nom de directive « oiseaux ». La détermination de ces zones de protection spéciale s'appuie sur l'inventaire scientifique des ZICO (zones importantes pour la conservation des oiseaux). Leur désignation doit s'accompagner de mesures effectives de gestion et de protection qui permettent de maintenir ou de rétablir les espèces d'oiseaux pour lesquels ces sites ont été désignés et leurs habitats. Ces mesures peuvent être de type réglementaire ou contractuel. Les ZPS sont intégrées au réseau européen de sites écologiques appelé Natura 2000.

INFO +

Les ZPS du Limousin sont présentées en détail sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin à l'adresse suivante : <http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/fiches-cartes-docob-et-arretes-de-a140.html>

ZSC : zones spéciales de conservation, créées en application de la directive européenne 92/43/CEE, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, plus connue sous le nom de directive « habitats ». La détermination de ces zones spéciales de conservation s'appuie sur des inventaires scientifiques. Leur désignation doit s'accompagner de mesures effectives de gestion et de protection qui permettent de maintenir ou de rétablir, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces pour lesquels les sites sont désignés. Ces mesures peuvent être de type réglementaire ou contractuel. Les ZSC sont intégrées au réseau européen de sites écologiques appelé Natura 2000.

INFO +

Les ZSC du Limousin sont présentées en détail sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin à l'adresse suivante : <http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/fiches-cartes-docob-et-arretes-de-a113.html>